

Nous ne devons pas nous contenter d'un acte de foi, réflexe qui nous est resté d'une époque plus positive de la diplomatie des Nations unies. Nous devons analyser de façon réaliste ce que font les Nations unies. Les principales questions que nous devons examiner sont la paix et la sécurité ainsi que la coopération concrète.

Comment les Nations unies s'en tirent-elles dans le secteur clé de la paix et de la sécurité? Pas très bien, nous devons l'admettre. La guerre fait rage au Moyen-Orient, l'Afghanistan et le Kampuchea sont toujours occupés, une île des Antilles est envahie, et les conflits couvent en Amérique centrale. En outre, ces dernières années, le Conseil de sécurité est devenu de plus en plus paralysé par les relations insatisfaisantes entre les deux superpuissances. Dans certains cas, on a délibérément négligé de consulter les Nations unies sur des questions de sécurité. À l'évidence, l'ONU doit intervenir avec plus d'efficacité sur des questions aussi vitales pour se rallier le maximum d'appuis au sein de la communauté internationale et parmi les peuples des nations membres.

Nous ne devons cependant pas céder à des attentes irréalistes. Il ne sert à rien de reprocher aux Nations unies elles-mêmes les fautes et les omissions des États membres — ni l'incapacité de ceux qui détiennent un droit de veto de s'entendre. Il importe tout autant de ne pas perdre de vue la grande contribution que l'ONU a apportée, et peut continuer d'apporter, au maintien de la paix et de la sécurité.

Par exemple, si des solutions pacifiques aboutissent au Moyen-Orient et en Namibie, elles seront solidement fondées sur des résolutions équilibrées du Conseil de sécurité. La résolution 242, adoptée en 1967, prévoit le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés et le droit de tous les États du Moyen-Orient, y compris Israël, de vivre dans la paix et la sécurité. C'est là la base même sur laquelle repose le traité de paix entre l'Égypte et Israël, et sur laquelle devra aussi être fondé tout accord de paix permettant au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes. La résolution 435, adoptée en 1978, expose en détail les mesures propres à faire de la Namibie un pays vraiment indépendant de l'Afrique du Sud. Le Canada continue de participer étroitement aux efforts du Secrétaire général en vue de mettre en œuvre le plan des Nations unies. Aucun autre scénario ne semble praticable, ni acceptable à la communauté internationale.

Les Canadiens continuent de servir dans les forces de maintien de la paix et les missions d'observateurs des Nations unies qui contribuent à la stabilité du Moyen-Orient et de Chypre. Nous sommes prêts à participer à la supervision du processus d'indépendance de la Namibie, et accroîtrions volontiers notre participation au Moyen-Orient si les gages de la réussite d'une telle opération étaient réunis.

Bien que la décolonisation s'achève, nous ne devons pas oublier les réalisations notables des Nations unies à l'égard de ce processus, dont elle a su limiter la violence.

Enfin, nous ne devons pas minimiser l'utilité des Nations unies en tant que soupape de sécurité. Quelles que soient les limites des Nations unies, la situation internationale serait, à mon avis, infiniment plus dangereuse si cet organisme n'existait pas.

Les opérations de maintien de la paix et de la sécurité peuvent bien défrayer la chronique; cela n'empêche pas qu'il se poursuit, dans les organes techniques du système des Nations unies, un travail précieux.